

Mise en œuvre
de la **politique gouvernementale**

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

afin d'accroître la participation sociale
des personnes handicapées

Bilan annuel
2011-2012

en résumé

Québec 

UNE POLITIQUE POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2009, le gouvernement du Québec a adopté la politique *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de dix ans. La politique met de l'avant trois défis et vise l'atteinte de résultats concrets.

Les résultats attendus visent...

- l'amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées;
- une réponse complète à leurs besoins essentiels;
- la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux.

Les défis de la politique sont :

1. Une société inclusive
2. Une société solidaire et plus équitable
3. Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Pour assurer la mise en œuvre de cette politique, deux outils principaux ont été privilégiés :

- les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des ministères et organismes publics employant au moins 50 personnes et des municipalités comptant 15 000 habitants et plus;
- un plan global de mise en œuvre (PGMO) comprenant 420 engagements formels pris par 28 ministères et organismes publics. En vigueur depuis 2008, ce plan se terminera en 2013.

Le suivi et l'évaluation de cette politique ont été confiés à l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce dernier réalise ces travaux en collaboration avec le Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière*. Ce comité est composé de représentants des ministères et du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées, d'un expert ainsi que du président et du vice-président du conseil d'administration de l'Office.

Couvrant l'année 2011-2012, cette brochure résume le troisième bilan annuel de la mise en œuvre de la politique. Vous pouvez consulter le bilan intégral sur le site Web de l'Office au www.ophq.gouv.qc.ca.

À NOTER

Conformément au cadre d'évaluation adopté par le conseil d'administration de l'Office en 2009, les bilans annuels visent à répondre à la question suivante :

La politique est-elle mise en œuvre?

Deux rapports d'évaluation seront produits par l'Office, en 2014-2015 et en 2019-2020, afin de répondre, de plus, aux questions suivantes :

La politique a-t-elle contribué à réduire les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées?

Les résultats attendus de la politique sont-ils atteints?

Dépôt légal : 3^e trimestre 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN - version imprimé : 978-2-550-67563-1

ISBN - version électronique : 978-2-550-67568-6

ISBN - version braille : 978-2-550-67565-5

ISBN - version LSQ : 978-2-550-67564-8

ISBN - version audio : 978-2-550-67566-2

ISBN - version PDF : 978-2-550-67569-3

ISBN - version gros caractères : 978-2-550-67567-9

ISSN - version imprimé : 1929-5936

ISSN - version électronique : 1929-5944

ISSN - version braille : 1929-5952

ISSN - version LSQ : 1929-5960

ISSN - version audio : 1929-5979

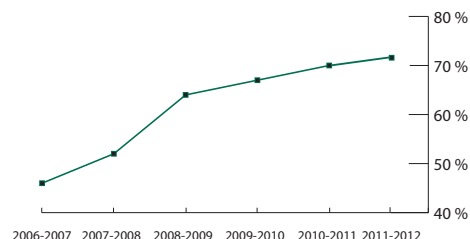
ISSN - version gros caractères : 1929-5987

LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les ministères, organismes publics et municipalités ont-ils produit leur plan d'action annuel ?

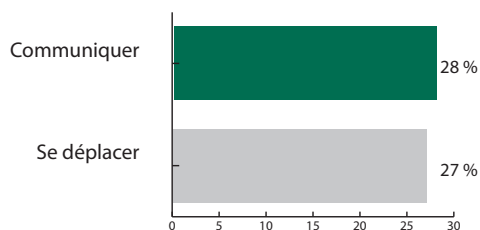
En 2011-2012, un total de 168 ministères, organismes publics et municipalités étaient tenus par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. De ce nombre, 71 ministères et organismes publics, ainsi que 49 municipalités l'ont fait. D'année en année, le taux de production des plans d'action augmente.

Taux de production
des plans d'action annuels

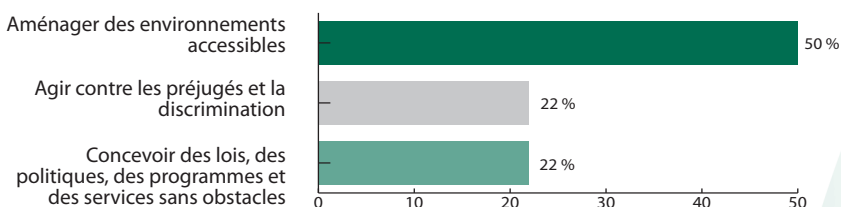


Du côté des ministères et organismes

Principaux résultats attendus
de la politique visés par les mesures¹



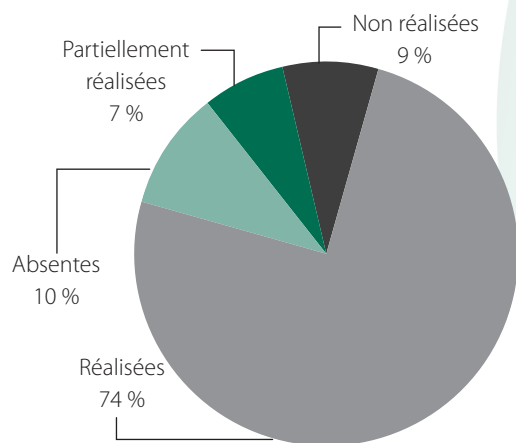
Principales priorités d'intervention
de la politique visées par les mesures¹



Les mesures prévues en 2010-2011 ont-elles été réalisées ?

Chaque plan d'action doit présenter le bilan des actions réalisées l'année précédente. En 2011-2012, 46 % des ministères et organismes publics ayant produit un plan d'action ont fourni un bilan présentant l'état de réalisation de chacune des mesures inscrites l'année précédente.

État de réalisation des mesures

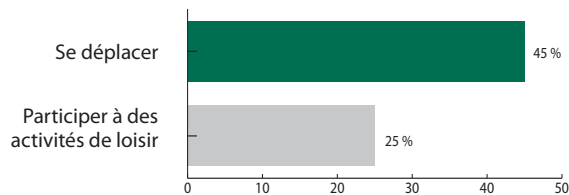


En 2011-2012, les plans d'action contiennent un total de **plus de 2 600 mesures**, dont plus de 1 000 relèvent des ministères et des organismes et plus de 1 600, des municipalités.

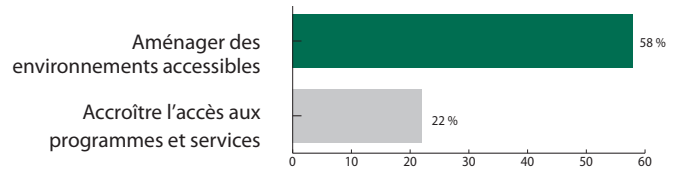
¹ À noter qu'une mesure peut s'inscrire dans plus d'un résultat attendu et plus d'une priorité.

Du côté des municipalités

Principaux résultats attendus de la politique visés par les mesures



Principales priorités d'intervention de la politique visées par les mesures

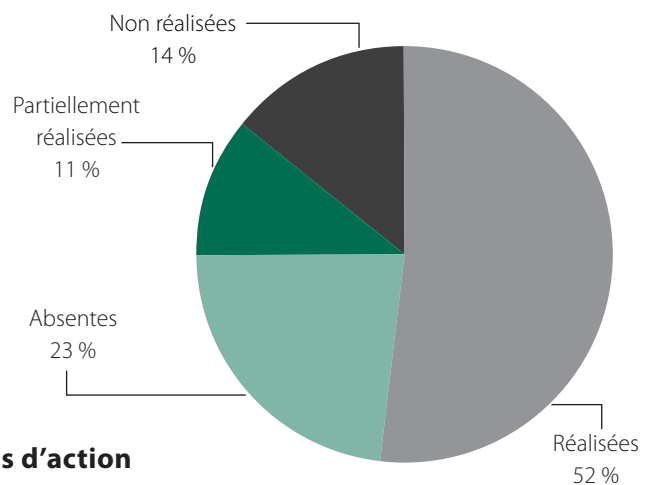


État de réalisation des mesures

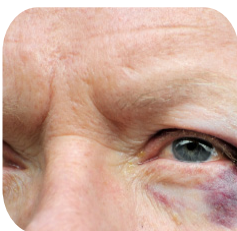
Le graphique ci-contre présente l'état de réalisation des mesures 2010 pour les municipalités qui ont produit un bilan, dans leur plan d'action 2011, c'est-à-dire 35 % d'entre elles.

Notons que la proportion des municipalités ayant produit un bilan a doublé depuis 2010, alors qu'elle était de 16 %.

État de réalisation des mesures



Quelques exemples de mesures inscrites aux plans d'action



Maltraitance ou abus envers les personnes inaptes

Afin de consolider ses interventions dans les situations de maltraitance ou d'abus envers les personnes inaptes, présumées inaptes ou vulnérables, le Curateur public entend revoir le dispositif de protection de ces personnes afin de s'assurer que les personnes inaptes de demain auront accès à des mesures de protection répondant à leurs besoins, qui préserveront le plus possible leur capacité à exercer leurs droits et leur autonomie tout en renforçant les mécanismes destinés à contrer les abus et la violence.



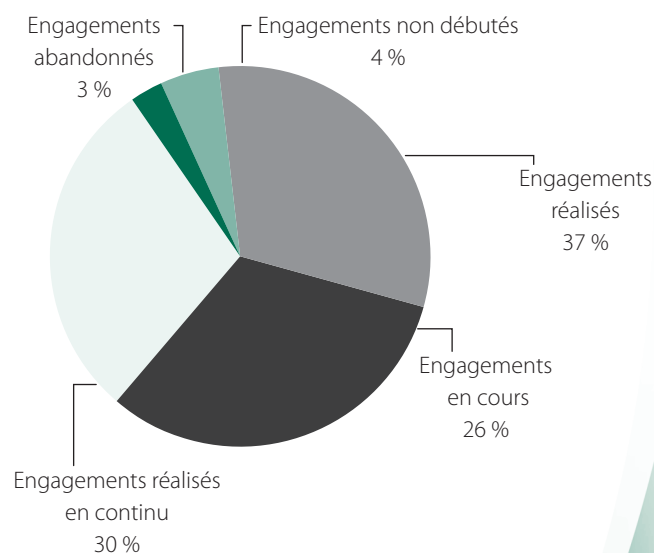
Accès à un logement adapté

La Ville de Saint-Lin-Laurentides incitera les professionnels de la construction à inclure au moins un logement adapté aux immeubles à logements multiples avec ascenseur sur son territoire.

ÉTAT DE LA RÉALISATION DU PGMO

Au 31 mars 2012

Quatre ans après l'entrée en vigueur du plan global de mise en oeuvre (PGMO) et à un an de son échéance, soit le 31 mars 2013, plus du tiers des engagements inscrits au PGMO sont réalisés. Il s'agit de 22 engagements réalisés en 2011-2012, qui s'ajoutent aux 127 engagements réalisés au cours des deux années précédentes. La proportion d'engagements qui se réalisent en continu, c'est-à-dire sans échéance ou sur une base périodique, demeure semblable à l'an dernier avec 30 %. Enfin, dix engagements qui n'étaient pas amorcés en 2010-2011 le sont en 2011-2012, ce qui réduit à 4 % le nombre d'engagements non débutés.



Quelques engagements abandonnés, mais pas perdus

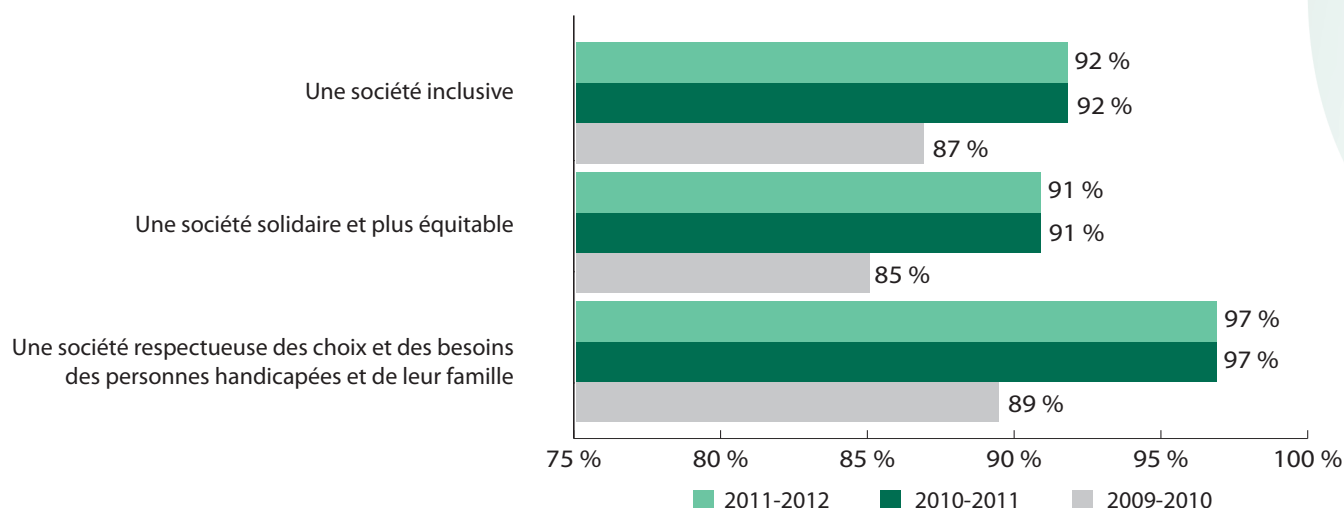
Treize engagements ont été abandonnés par les ministères et organismes publics, soit quatre en 2009-2010, sept en 2010-2011 et deux en 2011-2012. Toutefois, les ministères et organismes publics responsables ont indiqué que douze de ces engagements sont soit intégrés, en tout ou en partie, à d'autres engagements déjà inscrits au PGMO, soit réalisés autrement.

La réalisation du PGMO est sur la bonne voie

En somme, la très grande majorité des engagements (93 %) sont réalisés (37 %), en cours de réalisation (26 %) ou en continu (30 %), ce qui indique que la mise en oeuvre du PGMO progresse à bon rythme et selon les prévisions vers son terme, en 2013.

État de réalisation par défi de la politique

Pour chacun des trois grands défis de la politique *À part entière*, voici le pourcentage d'engagements réalisés, en cours ou en continu, ainsi que la progression depuis les trois dernières années. À noter que le premier défi, « une société inclusive », regroupe plus de la moitié des engagements de mise en oeuvre.



Travailler ensemble

Certains engagements au PGMO ont été pris par plusieurs ministères ou organismes publics qui y travaillent ensemble. Ce sont les initiatives intersectorielles. Le PGMO en contient seize. Celles-ci revêtent une importance particulière puisque la politique *À part entière* stipule que ce type d'initiatives doit être accentué pour obtenir les résultats attendus. Au 31 mars 2012, cinq d'entre elles sont réalisées, alors que les onze autres sont en cours de réalisation. Voici un exemple de projet en cours de réalisation.

Initiatives intersectorielles



Municipalités accessibles

L'Office s'est joint au MTQ et au MAMROT afin d'établir des mécanismes de liaison pour développer des initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales. Organisée par le Comité des municipalités accessibles, la troisième rencontre des municipalités accessibles, tenue le 25 octobre 2012, a permis d'effectuer diverses activités de diffusion et de promotion d'initiatives municipales concertées, notamment en ce qui a trait à l'approvisionnement en biens et services accessibles. L'Office a aussi établi des contacts avec des intervenants du Réseau québécois de villes et villages en santé et du ministère de la Famille, pour développer, dans ce dernier cas, des collaborations sur les politiques familiales municipales.

Les sommes investies

Au total, on estime à 520 701 745 \$ les dépenses de transfert et les crédits supplémentaires investis en 2011-2012. Cet investissement a soutenu la réalisation de 49 engagements inscrits au PGMO. Il s'agit d'une augmentation de plus de 38 M\$ en comparaison avec le total des dépenses de l'année 2010-2011.

Voici les engagements qui ont entraîné les dépenses de transfert les plus élevées pour un ministère :

- Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté (MTQ, 87 M\$) ;
- Compléter l'implantation du *Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens* (MSSS, 85 M\$) ;
- Augmenter progressivement le budget du Programme de subventions aux entreprises adaptées afin de créer, dans cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes avec incapacité grave (MESS, 72 M\$).

**Des investissements
de plus de 520 M\$**



Signification des sigles utilisés dans cette brochure

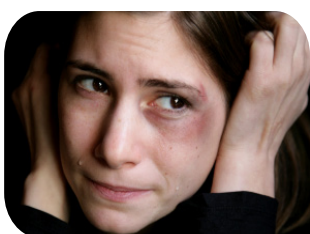
PGMO :	Plan global de mise en œuvre de la politique <i>À part entière</i>
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MESS :	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ :	Ministère du Tourisme
MTQ :	Ministère des Transports

Quelques exemples d'engagements réalisés en 2011-2012



Mieux comprendre les obstacles à la pratique d'activités culturelles

Afin de mieux connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans la pratique d'activités culturelles et leurs besoins, une étude a été financée par l'Office, le MCCCFC, le MTQ et le MTO. L'« Étude sur les comportements et attitudes des personnes ayant une incapacité en matière de tourisme, culture et transport au Québec », qui a été produite par Kéroul, est disponible sur le site Web de l'organisme.



Informar les victimes d'agression sexuelle

Afin de mieux informer les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection qui leur sont offerts, le dépliant « Les agressions sexuelles contre les personnes handicapées existent et marquent profondément » a été produit par le Secrétariat à la condition féminine. Trois cents exemplaires du dépliant ont été distribués, et celui-ci est disponible sur le site Web de l'organisme.



L'accessibilité des sites Web gouvernementaux

Le Secrétariat du Conseil du trésor a adopté trois standards d'accessibilité du Web afin d'obliger les ministères et certains organismes publics à adapter leurs sites Web pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées. Afin de faciliter la mise en œuvre des standards, une formation sur leur application est offerte aux professionnels du gouvernement du Québec et des guides sur l'accessibilité ont été développés.



Des fauteuils de compétition performants

En partenariat avec l'Institut national du sport, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'est penché sur les besoins en matière de soutien scientifique des athlètes de l'élite sportive québécoise susceptibles de participer aux Jeux paralympiques. Ainsi, le Département d'ingénierie de l'Université de Sherbrooke a mené un important projet de recherche et de développement qui permettra à des paralympiens d'utiliser des fauteuils de compétition performants.



Mieux répondre aux besoins en accessibilité résidentielle

La Société d'habitation du Québec a réalisé un mémoire visant à mieux répondre aux besoins en accessibilité résidentielle de la clientèle du Programme d'adaptation de domicile et ainsi diminuer le délai moyen de traitement des dossiers.



Participation au cheminement scolaire

Afin de faciliter la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant handicapé, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a publié des fiches d'information à l'intention des parents membres d'un comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces fiches sont disponibles sur le site de la Fédération des comités de parents depuis le printemps 2011.

Mise en œuvre de la politique *À part entière*

Recommandations

1. Il est recommandé aux ministères et organismes publics (MO) et aux municipalités qui ne produisent pas annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées de se conformer à leur obligation de la Loi de produire annuellement un plan d'action qui prévoit des actions sectorielles susceptibles de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité.
2. Il est recommandé aux MO et aux municipalités qui ne produisent pas annuellement un bilan de l'ensemble des actions prises au cours de l'année qui se termine de se conformer à leur obligation de la Loi en incluant un tel bilan dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.
3. Il est recommandé aux MO et aux municipalités qui produisent un plan d'action pluriannuel de se conformer à leur obligation de la Loi en mettant à jour annuellement les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de leurs attributions et en actualisant les mesures qui doivent être prises afin de les réduire.
Il leur est aussi recommandé de produire et de diffuser annuellement un bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine.
4. Il est recommandé aux MO de rendre à terme la réalisation de leurs engagements au PGMO d'ici son échéance au 31 mars 2013.

Pour ce qui est de la période après 2013, il est recommandé aux MO de planifier leurs actions sectorielles qui permettent d'assurer la mise en œuvre de la politique au-delà de 2013 au sein de leur plan d'action prévu par l'article 61.1 de la Loi.

